

Adresse des administrateurs du district de Roche-Sauveur (Morbihan) qui annoncent la découverte de la part du sans-culotte Japiot, de 220 médailles d'argent dédiés à Louis XV, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Roche-Sauveur (Morbihan) qui annoncent la découverte de la part du sans-culotte Japiot, de 220 médailles d'argent dédiés à Louis XV, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21837_t1_0023_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

de cendres. Les citoyens, en vrais républicains, en font un don patriotique, et n'exigent aucune rétribution. S. et F.!

VIGNOLE (*maire*) (1).

Extrait du registre du greffe de la municipalité de Chalaudre-la-Grande.

Séance publique du 19 messidor an II

Le maire a dit : Citoyens, la Convention nationale a aboli la royauté, a prononcé contre le tyran la peine que méritoit son infamie, et ce monstre l'a expié sur l'échaffaut. Par là, elle a délivré la République de ce fléau d'humanité.

Partout les signes de la tyrannie ont été fouillés aux pieds, et ils ont disparu partout. Les communes qui portoient un nom qui approchât de celui de ce tyran scélérat ont été changés.

Il reste, en cette commune, un climat de vigne appelé la Coste-au-roy. Nous ne pouvons, citoyens, immoler ce terrain sur la tombe de Cappel, mais il nous est possible d'effacer ce nom odieux, et dont le souvenir seul seroient (*sic*) un crime. En conséquence, le maire demande que le corps municipal délibère à l'instant et qu'il change le nom de ce climat en celui de mont-de-l'égalité.

Ouy l'agent national, la municipalité, après avoir entendu la proposition du maire, a délibéré que, dès ce jour à toujours, le climat de la Coste-au-roy sera connu et appelé le mont-de-l'égalité. Invite tous les citoyens à insérer ce nom précieux dans tous les actes qui seront relatifs à ce terrain, et sera la présente délibération envoyée à la Convention pour avoir son assentiment, publiée et affichée, enjoint à l'agent national de la faire exécuter sous sa responsabilité. Et enfin signé Vignole, maire, Megret, Verguet, Haineau, Hanonnet, Blavot, Benoit Masson, Jacob Seurat, Louis Petillon, George Haineau, Moreau et Dallisson, secrétaire.

Pour extrait : VIGNOLE (*maire*),

DALLISSON (*secrét.*)

4

Les administrateurs et l'agent national du district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, font passer le tableau des ventes d'immeubles d'émigrés qu'ils ont faites jusqu'à ce jour : leur totalité, divisée en 351 lots, estimés 639 125 livres, a été vendue 1 946 230 livres.

Ils ajoutent à ce tableau celui des dons patriotiques offerts par les municipalités de leurs arrondissements, qui consistent en 1 330 chemises, 82 habits, 21 vestes, 17 culottes, 14 paires de guêtres, 51 livres 6 sous en numéraire et 100 jetons en argent, 1 230 livres 15 sous en assignats, 25 paires de souliers, un chapeau, 2 bonnets, 6 mouchoirs, 9 cols, 121 paires de bas, un briquet, 6 baidriers, un pantalon, 6 aunes 3/4 de drap bleu,

(1) En marge, l'insertion au bulletin est précédée de : *mention honorable*.

5 aunes de toile, 3 manteaux, 2 draps de lit, 10 livres de charpie, 9 gibernes, une ceinture, un fusil et 2 sacs de peau.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités des domaines et des marchés (1).

5

Les administrateurs du district de [la] Roche-Sauveur, département du Morbihan, annoncent à la Convention que le citoyen Japiot, brigadier de la gendarmerie nationale, vient de déposer entre leurs mains 220 médailles ou jetons d'argent, qu'il a trouvés dans la muraille de sa maison avec une médaille de bronze, dédiée au tyran Louis XV et à son satellite d'Aiguillon, à l'occasion de la bataille de Saint-Cas[t].

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les administrateurs du distr. de la Roche-Sauveur, à la Conv.; La Roche-Sauveur, 29 mess. II] (3)

Citoyens représentants,

Le sans-culotte Japiot, brigadier de la gendarmerie nationale à la Roche-Sauveur, vient de déposer à l'administration 220 médailles ou jetons d'argent, trouvés cachés dans une muraille de la maison qu'il habite, pesant 6 marcs. Ce médaille porte l'empreinte hideuse de la tyrannie et de la féodalité. Dans le trou c'est aussi trouvée une médaille de bronze dédiée au tyran Louis XV et au sous-despote d'Aiguillon, relativement au combat de Saint-Cast, que ce petit duc vit d'un moulin, et don il rapporta plus de farine que de laurier.

Le désintéressement du citoyen Japiot mérite d'être connu. Il arrive des frontières couvert d'honorables blessures. Malgré la foiblesse de sa santé, il remplit avec la plus grande intelligence et activité les fonctions de sa place. Quoique sans fortune, il a mépriser un argent qu'il pouvoit s'approprier. Il demande que la Convention prene connoissance de ce dépôts.

Nous alons envoyer au creuset nationale, avec quelques autres brimborions du culte découverts depuis l'envoy des autres objets à la monnoye. S. et F.

CORNNI, LE GRIZ, F. SATRE (4).

(1) P.-V., XLIII, 206-207. Bⁱⁿ, 29 therm. (1^{er} suppl¹).

(2) P.-V., XLIII, 207. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl¹); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494; *J.Fr.*, n° 688.

(3) C 313, pl. 1250, p. 12.

(4) En marge : renvoyé à la commission des dépêches par le comité des pétitions, le 6 thermidor l'an II de la République française. *Signé* Cordier.